

Dans la fonction de maire, il y a des rendez-vous que l'on souhaiterait ne pas avoir à assumer, aujourd'hui, c'en est un.

Pourtant, c'est avec fierté et respect qu'il m'appartient de te rendre hommage, l'hommage des missiriacoises et missiriacois, l'hommage de tous les élus qui ont travaillé à tes côtés, l'hommage de l'ensemble du personnel communal, j'y associe Anne Marie qui fut longtemps ta secrétaire, cette équipe qui t'a servi et qui continue à servir notre collectivité.

Toute ta vie, tu la passeras au service des autres et de la patrie.

Tu t'engageras dans la gendarmerie et tu serviras la France en Algérie pendant 7 années de 1956 à 1963.

A ton retour, tu rejoindras la gendarmerie de l'air où tu effectueras une brillante carrière dans différents pays et sur différents aéroports.

Je me souviens de tes anecdotes sur la préparation des voyages officiels, de nos élites, tous ces moments que tu avais plaisir à partager.

Arrivé en retraite, tu t'engages dans la vie publique locale et tu seras élu conseiller municipal. Au décès d'Edouard Rolland, tu seras élu maire en mars 1996. Il s'en suivra un engagement sans faille, la construction de 4 logements sociaux, l'agrandissement de la salle polyvalente, la construction de la médiathèque, l'assainissement collectif du bourg, la mise en place du petit bus pour le marché du jeudi.

En 2001, tu n'hésiteras pas à renouveler ton engagement et tu seras réélu maire et vice-président à la communauté de communes s'en suivront, la construction et la création de 12 lits pour personnes désorientées à la résidence des Ormes, la mise en place du relais gérontologique qui deviendra l'espace autonomie senior, la construction de la salle de musculation, le projet et la réalisation de la crêperie, le

lotissement des Jardins du Presbytère, une 3ème fleur confortant notre label de village fleuri, la réhabilitation en logement social de la maison Maquignon.

Tu termineras cette brillante carrière de maire en mars 2008 et tu as souhaité continuer cette action en siégeant au CCAS.

Cependant, je ne peux passer sous silence tes engagements dans le milieu associatif, l'université du temps libre à Malestroit, le CLARPA à Vannes, la paroisse, le comité des fêtes et j'en oublie.

Voilà, trop brièvement résumé ta carrière et tes engagements, il faut y rajouter ce qui fait la noblesse de la fonction de maire, les confidences reçues, les moments de réconforts apportés, cette humanité dont nous avons tant besoin.

Avant de conclure, permettez-moi d'associer le souvenir d'Yvonne, car tous ces engagements se portent à deux.

A vous les enfants et petits-enfants, soyez fiers de votre papa, de votre papi et de grand papi Pierre et soyez assurés de la reconnaissance de notre commune.

Et je terminerai par simplement te dire : « Merci Pierre ».





Nous voilà arrivés à mi-mandat, le temps de dresser un premier bilan de cette mandature.

Les lotissements communaux

L'ensemble des lots du lotissement de «la ferme de Lourmes» sont vendus. L'emprunt contracté pour la

réalisation de cette opération (160 000 € sur une durée de 4 ans) est remboursé.

Le futur lotissement de la Marionnaie (terrain Briend) devrait être lancé avant la fin de l'année.

Les logements

Les 4 logements, rue des Fourmenteries, se terminent et devraient être livrés pour la mi-août. Trois logements sont déjà retenus.

Les travaux de l'église.

Mr Bléher, architecte, a terminé la phase diagnostic, il en résulte que le bâti est en bon état ainsi que la toiture. Cependant, crépi et peintures intérieurs ont subi les outrages du temps.

L'estimation des travaux à réaliser se monte à 140 000 € HT . Les demandes de subventions tant auprès du département que de l'état sont déposées, nous aurons un reste à charge pour la commune d'environ 60 000 €.

L'assainissement collectif

Le syndicat d'assainissement (V.O.S.A) continue sa politique d'investissement. Après les travaux de modernisation de la station d'épuration de la Feuillarde (3 millions d'euros), nous lançons les travaux de raccordement au réseau collectif ; les secteurs de Bellevue; La Noë Morgan et le bois Pivet ainsi que le secteur le la Lande et la Caboche. Ces travaux doivent débuter au cours du dernier trimestre, une réunion publique sera organisée par le V.O.S.A afin de présenter les projets, les modalités et les délais de raccordement ainsi que les participations financières demandées.

Les finances

Vous découvrirez dans ce bulletin la note de présentation de l'état des finances de notre commune. Notre politique d'investissement a impacté notre

endettement , il nous faudra être prudent en 2018 et 2019, malgré tout, nous restons dans des ratios acceptables.

Nos investissements (logements et lotissements) génèrent des revenus et nous restons convaincus que l'endettement d'aujourd'hui produira les recettes de demain.

Un village labellisé 4 fleurs ?

Nous aurons l'honneur d'accueillir le jury national du comité national de fleurissement le 26 juillet prochain.

Missiriac décrochera-t-elle une 4 ème fleur ?

Réponse en octobre. Quelque soit le résultat, je remercie, les élus, le personnel, les bénévoles et chacun d'entre vous pour votre investissement dans l'embellissement de votre commune.

N'oubliez-pas les rendez-vous incontournables des mercredis du petit marché en juillet et août, des animations de qualité vous attendent.

Je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.



NAISSANCES

HIVERT Alexis Jonathan Emilie Né le 19 mars 2017 à PLOËRMEL

MARIAGE

THÉTIOT Nicolas et POULAIN Myriam le 14 janvier 2017

DÉCÈS

COURTEL Albert..... le 08/01/2017

GRANLIN Renéle 26/01/2017

STEVANT Jeannine épouse POSSÉMÉ.....le 18/02/2017

GUÉGAND Arnaudle 10/03/2017

RENIMEL Madeleine épouse PICHONle 22/03/2017

24 NOVEMBRE

OBJET : Indemnité de conseil – Année 2016

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la trésorerie relatif à l'indemnité de conseil de Mr BIORET David pour l'année 2016. L'indemnité s'élève à 396,12 euros net.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 et du décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982, un arrêté en date du 16 Décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► *Décide d'attribuer l'indemnité de conseil à Mr BIORET pour l'année 2016*

OBJET : Modification statutaire communautaire - compétence Transports Scolaires

Monsieur le Maire rappelle que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Morbihan prévoit la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires (SITS) de Malestroit en parallèle de la prise de compétence transports scolaires par l'EPCI issu de la fusion au 1er janvier 2017 de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes de la Gacilly, les deux dernières étant déjà compétentes en matière de transports scolaires.

Pour permettre la dissolution du SITS au 31 décembre 2016, la CCVOL doit modifier ses statuts en vue d'y inscrire la compétence transports scolaires, à l'instar des deux autres EPCI.

Le SITS de Malestroit gère actuellement les transports scolaires intercommunaux à destination des collégiens et lycéens des communes adhérentes. Les communes continuent à gérer les transports scolaires pour les élèves de maternelle et de primaire, bien que l'organisation du transport pour ces élèves soit également inscrite dans les statuts du syndicat. Guer communauté et la CC de la Gacilly gèrent indifféremment le transport scolaire pour les maternelles, primaires, collégiens et lycéens.

Le futur EPCI devra donc se pencher sur l'harmonisation de l'exercice de la compétence dans les deux ans suivant sa création. Les délégués communautaires ont

approuvé, le 17 novembre dernier, à l'unanimité, cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
► *Autorise la modification des statuts de communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux comme suit :*

C- compétences facultatives : 12- transports scolaires

Par délégation de compétence du Conseil Régional, organisation et gestion des transports scolaires pour les élèves des collèges et lycées du territoire de la communauté de communes.

OBJET : Modification statutaire communautaire - compétence « gestion du centre d'incendie et de secours de Malestroit »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la fusion de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes du Pays de la Gacilly, l'ensemble des compétences statutaires exercées par chaque EPCI a été examiné : Guer communauté gère en régie le centre de secours du territoire, alors que sur les territoires de la communauté de communes du Pays de la Gacilly et de la CCVOL la gestion en est confiée à un SIVU. La réflexion menée au sein du COPIL finances, créé dans le cadre de la fusion a conduit à proposer une dissolution des deux SIVU pour une harmonisation de la compétence et en conséquence une gestion des centres de secours de la Gacilly et de Malestroit par le futur EPCI.

Le comité syndical de gestion du centre de secours de Malestroit, réuni le 8 novembre dernier, a émis un avis favorable à sa dissolution au 31 décembre 2016. Les communes qui se trouveront hors périmètre du futur EPCI gestionnaire du centre de secours pourront bénéficier d'une convention de partenariat afin d'assurer la continuité du service.

Les délégués communautaires ont approuvé, le 17 novembre dernier, à l'unanimité, cette modification des statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
► *Autorise la modification des statuts de communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux comme suit :*

C - Compétences facultatives : 13 – gestion du centre d'incendie et de secours de Malestroit.

OBJET : Renouvellement de la convention du transport du jeudi matin « Marché »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 22 octobre 2015 relative à la mise en place du transport du jeudi « Marché ». Il indique aux membres du conseil municipal la possibilité de la renouveler pour un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

► *Sollicite le renouvellement auprès du Conseil Départemental pour la délégation de compétence pour l'année 2017*

► *Autorise le Maire à signer la convention d'exécution et la convention de délégation de compétence.*

OBJET : Prêt Crédit Mutuel – Aménagement du lotissement Briend

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par le Crédit Mutuel de Bretagne, pour un prêt destiné à financer l'aménagement du lotissement Briend à « La Marionnaie ».

Montant du prêt en euros : 300 000 €

Objet : Aménagement du lotissement Briend

Durée : 10 ans

Taux fixe : 0,55 %

Périodicité des échéances : Mensuelle

Montant des échéances : 2 569,95 €

Frais de dossier : 300 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► *Autorise le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.*

OBJET : Mise en place d'un poteau incendie au lotissement Briend « La Marionnaie »

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par la SAUR pour la mise en place d'un poteau incendie pour le lotissement Briend au lieu-dit « La Marionnaie ». Le devis s'élève à 5 128,93 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► *accepte la proposition de la SAUR pour un montant de 5 128,93 € TTC.*

OBJET : Convention de maîtrise d'œuvre – Travaux de rénovation de l'Eglise

Monsieur le Maire donne lecture du devis établi par l'architecte BLEHER relatif à la rénovation de l'Eglise. Le devis correspondant à la phase 1 s'élève à 1 845,00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► *Accepte la phase 1 dans un premier temps s'élevant à 1 845,00 € HT*
► *Autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre pour la phase 1.*

OBJET : Convention d'étude - Zonage d'assainissement « Bermagouët »

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la société Artélia relatif à l'étude du plan de zonage d'assainissement eaux usées du fait de l'ajout au zonage collectif du secteur de « Bermagouët ». Le coût de l'étude de l'offre de base sans les options s'élève à 3 500 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► *Accepte l'offre de base s'élevant à 3 500 € HT*
► *Autorise le Maire à signer la convention d'étude de zonage*

OBJET : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AB n° 295 appartenant à Mr AMEIL Edouard

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Maître GLEMOT, notaire à TOURS de Monsieur AMEIL Edouard donnant son accord pour céder la parcelle AB N° 295 d'une contenance 230 m² à la commune de Missiriac pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
► *Décide d'acquérir la parcelle AB n° 295 d'une contenance de 230 m² pour l'euro symbolique*
► *Autorise le Maire à signer l'acte administratif*
► *Rappelle que les frais liés à l'acte notarié sont à la charge de la commune*

14 DECEMBRE

OBJET : Modification statutaire communautaire - compétence voirie d'intérêt communautaire

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réflexion préparatoire à la fusion de la CCVOL, de Guer communauté et de la communauté de communes du pays de la Gacilly, il a été constaté des écarts très importants entre chaque EPCI dans la définition de l'intérêt communautaire relatif à la voirie : ainsi Guer communauté gère toute la voirie des communes ce qui correspond à environ 300 km ; la CCVOL gère 32 km de voirie communautaire définie selon une liste de critères établis par délibération et la CC de la Gacilly gère uniquement la voie de desserte de la déchèterie communautaire.

Compte tenu de ces écarts, il a été proposé dans un premier temps de re-transférer aux communes la voirie communautaire puis de travailler, le cas échéant, à la définition d'une voirie d'intérêt communautaire après le 1er janvier 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► approuve la modification statutaire comme suit :
C- compétences optionnelles : 3- voirie communautaire

OBJET : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Transfert de la compétence voirie d'intérêt communautaire aux communes et transfert de la compétence gestion et organisation des transports scolaires à la CCVOL

Vu le Code général des impôts, notamment l'article L. 1609 nonies C IV,

Considérant le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) de la CCVOL qui s'est réunie le 7 novembre 2016, Considérant l'évaluation des charges transférées relatives à la compétence voirie d'intérêt communautaire rétrocédée aux communes par la CCVOL, Considérant l'évaluation des charges transférées re-

latives à la compétence gestion et organisation des transports scolaires reprise par la CCVOL,

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLECT dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
► Valide le rapport de la commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges
► Autorise le Maire à signer tout document afférent à cette délibération

OBJET : Retrait des communes et dissolution du SITS au 31/12/2016 au profit du nouvel EPCI

Vu le CGCT et notamment l'article L 5211-19,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 14 novembre 1963 autorisant la création du Syndicat Intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Monterrein le 27 octobre 2016, Monttertlot le 25 octobre 2016, Ploermel le 27 octobre 2016 et Val d'Oust le 09 novembre 2016 sollicitant leur retrait du Syndicat Intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire (SITS),

Vu la VU la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Oust et de Lanvaux (CCVOL) du 17 novembre 2016 sollicitant le transfert en sa faveur de la compétence d'organisation de gestion des transports scolaires,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 août 2016 portant fusion de Guer Communauté, de la Communauté du Val d'oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly,



Considérant que pour faciliter les opérations liées au transfert de la compétence d'organisation de gestion des transports scolaires en faveur de la CCVOL et, par conséquent, de la communauté de communes issue de la fusion : d'Oust à Brocéliande Communauté, il convient que le périmètre du Syndicat Intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire soit inclus en totalité dans le périmètre du nouvel EPCI : D'Oust à Brocéliande Communauté,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► Accepte le retrait des communes de Monterrein, Monttertlot, Ploërmel et Val d'Oust du Syndicat Intercommunal de la région de Malestroit pour le transport des élèves et le ramassage scolaire ainsi que la dissolution du SITS au transfert vers DOBC.

24 JANVIER

Objet : Avance de trésorerie au C.C.A.S.

Afin de faire face aux besoins de paiement des charges de personnels, il convient d'assurer une avance de trésorerie au CCAS. Monsieur le Maire, après présentation, propose aux membres du Conseil Municipal de voter une avance de trésorerie de 25 000 €. Il est précisé que cette avance sera remboursée par le CCAS courant 2017.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
► Accepte l'avance de trésorerie pour un montant de 25 000 € remboursable au cours de l'année 2017.

Objet : Convention avec le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Questembert

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que le Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de Questembert achemine des élèves de différentes communes vers les établissements scolaires de Questembert. Afin de servir au mieux les familles, il est proposé une convention de gestion des transports scolaires vers Questembert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
► Autorise le Maire à signer ladite convention

Objet : Demande de subvention exceptionnelle à l'ARO

Dans le cadre du transfert des activités de l'association « Les Amis de la Résidence des Ormes » au CCAS de la commune et au regard des factures à solder, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 30 000 €.

A la demande du conseil, l'octroi de cette subvention est lié à la mise en place d'une commission de suivi de l'exécution budgétaire en CCAS. Cette commission sera composée du Président du CCAS, de l'adjoint au social, Mr GUILLEMOT Jean, de Mme COURTEL Isabelle, Adjointe, de Mme MARCY Christelle et ROLLAND Patrick, membres du CCAS. Cette commission se réunira autant de fois que nécessaire et sera chargée de faire le lien ainsi que le suivi du budget annexe du CCAS dit « Résidence des Ormes » avec le conseil municipal.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
► Décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'ARO
► Accepte la mise en place de la commission

16 FEVRIER

Objet : Approbation du compte administratif – Budget Commune

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus

Objet : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement « Zone Nord Est »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
---------	----------------	----------------	----------

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

Objet : Approbation du compte administratif – Budget Lotissement « Briend »

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr LALY Jean-Yves, Maire, le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré;

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
---------	----------------	----------------	----------

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée, du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats tels que définis ci-dessus.

OBJET : Demande de subvention du collège Saint Julien

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du collège St-Julien pour des séjours linguistiques

et culturels, sortie niveau 6ème, voyage en Val de Loire, en Italie, en Irlande et en Angleterre. Il sollicite une subvention pour financer les séjours d'élèves domiciliés sur la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► Décide de voter une subvention de 15 euros par élève pour les séjours en Angleterre, en Irlande et en Espagne, pour 20 élèves, soit 300 €

OBJET : Subvention pour le transport à la piscine

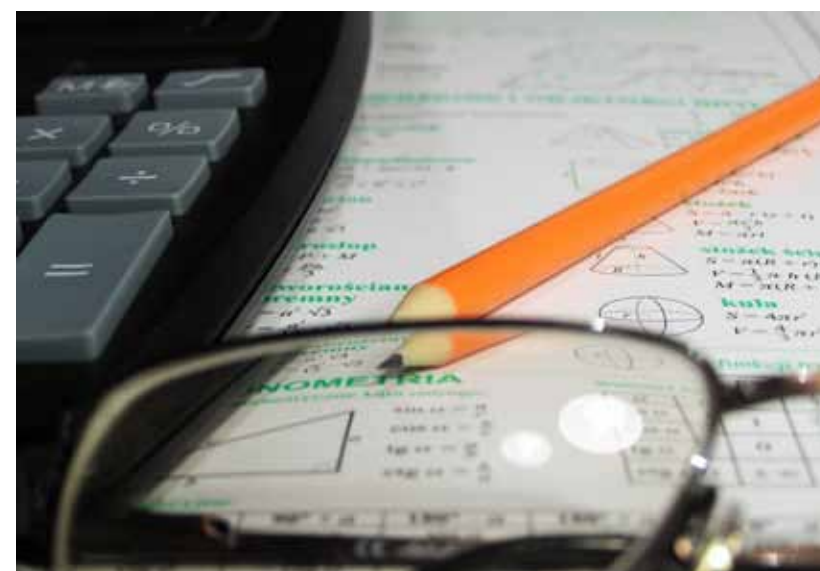
Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'A.P.E.L. de l'école Privée Ste Thérèse sollicitant une subvention pour financer le transport des élèves à la piscine. Le montant du transport s'élève à 111 € par sortie, soit un total de 888 € pour les 8 séances.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
► Décide de voter une subvention de 800 € pour le transport à la piscine

OBJET : Demande de participation aux frais de fonctionnement (IME de SENE)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la Mairie de SENE sollicitant une participation aux frais de fonctionnement pour une élève domiciliée sur notre commune et scolarisée à l'IME de SENE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
► Décide d'attribuer une participation d'un montant de 488,11 €



OBJET : Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Année 2017

Monsieur Le Maire donne lecture de l'offre relative à la mission de conseil et d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative au suivi des opérations :

- Habitat
- Aménagement d'espaces publics
- Bâtiment public

La mission consistera à développer un rôle de conseil et d'aide à la mise en œuvre des objectifs de la commune. La rémunération est fixée à 3 900 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► Accepte la convention de mission à maîtrise d'ouvrage de Gérard LEJALE pour un montant de 3 900 € TTC.
► Autorise Le Maire à signer ladite convention

OBJET : Opposition au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté »

Monsieur le Maire rappelle que la loi d'Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové (dite loi ALUR) en date du 24 mars 2014 publié le 27 mars 2014 n° 2014-366 prévoit dans son article 136 que : « la communauté de communes ou la communauté d'agglomération existant à la date de publication de la loi (...) et qui n'exerce pas la compétence en matière de plan local d'urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale, le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans le délai de trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu (...). »

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté » a été créée suite à l'arrêté préfectoral en date du 26 août 2016 portant fusion des communautés de Guer Communauté, de la communauté de communes du Val d'Oust et de Lanvaux et de la communauté de communes du Pays de La Gacilly ».

Afin de pouvoir mettre en œuvre une procédure de révision du PLU communal et compte tenu que la

nouvelle communauté de communes n'est pas suffisamment structurée pour la mise en œuvre rapide de toutes les compétences, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour voter contre le transfert de cette compétence.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,
► s'oppose au transfert automatique de la compétence PLU à compter du 27 mars 2017 à la nouvelle communauté de communes « De l'Oust à Brocéliande Communauté »
► demande au conseil communautaire de ce nouvel EPCI de prendre acte de cette décision d'opposition à ce transfert

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein de la CLECT

Monsieur le Maire rappelle qu'aux termes de l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts, « il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres, un commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune dispose d'au moins un représentant par commune, soit 26 membres.

Le conseil municipal est invité à désigner un conseiller municipal – et un seul – pour représenter la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
► désigne LALY Jean-Yves, titulaire et LE BRETON Jean-Luc, suppléant, membres de la CLECT de la communauté de communes

OBJET : Désignation de commissaires pour siéger au sein de la Commission des Impôts Directs

Vu le code général des impôts et notamment l’article 1650 A,
Vu les articles 346 et 346 A de l’annexe III du code général des impôts,
Vu les arrêtés préfectoraux en date du 26 août 2016 et 30 décembre 2016, portant statuts de « De l’Oust à Brocéliande Communauté » conformément à l’article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,
Considérant que la commission intercommunale

des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,
Considérant que les commissaires ainsi que les suppléants sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuable, en nombre double,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, désigne,
► 2 titulaires : MARCY Christelle – TEXIER Véronique
► 2 suppléants : LAME Christian – GUILLE-MOT Jean

OBJET : Intégration des chemins ruraux en voirie communale

Le Maire rappelle que les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d’exploitation sont devenus, de par leur niveau d’entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d’utilité publique ou des voies de lotissements sont achevés et assimilables à de la voirie communale. La voirie a été recalculée par Frank PLISSON de la CCVOL.
Il informe le Conseil Municipal qu’il convient de classer les voies suivantes dans la voirie communale :

N° chemins ruraux	Points d’origine – Lieux traversés – Points extrêmes	Longueur mètre linéaire
1	De la RD 764 – La Blangeraye	180
2	De la RD 764 – La Blangeraye – accès « Vieille Rivière »	150
3	De la RD 764 – Les Rosayes	607
4	La Noë Morgan	415
5	De la RD 107 – La Pointe	90
6	De la RD 107 – La Ville Gaudin	157
7	De la RD 107 – Les Métairies	335
8	Bermagouët	655
9	De la RD 107 – La Bourdonnaye	118
10	De la RD 168 – Loyat	288
11	De la RD 776 – La Croizédo – La Garmanière – à la RD 146	623
12	De la RD 776 – Le Lieuvy	132
13	De la RD 776 – Trélan	138
14	De la RD 168 – Haudoin	671
15	De la RD 168 – Rue du Bois du Sabotier	555
16	Impasse du Chemin de la Fontaine	61
17	De la RD 776 – Le Coq Hardi	412
18	La Pagdolaye	349
19	Le Couédic	61
20	De la RD 146 – La Lande – Rue Painvin	273
21	Les Nez Roux	205
22	De la RD 146 – La Lande d’en Bas	61
23	De la RD 146 – face Bas de la Noë (côté laiterie)	149

24	De la RD 146 – accès station d’épuration	96
24	De la RD 146 – (face route de la Verrie)	128
25	De la RD 146 – La Feuillardaye	187
26	La Gaudinaye – Impasse du Four	87
26	La Gaudinaye – Rue de la Cressonnière	219
26	La Gaudinaye – Impasse du Champ de la Porte	50
27	Rue de la Grée Rochette	376
28	De la RD 146 – Quelneuc	95
29	Bocandé	135
30	Le Chêne Minier	276
31	La Hennelaye	475
32	Le Haut Couédic	396
33	La Morlaye	126

Total		9 331
Lotissements	Dénomination	Longueur mètre linéaire
	Lotissement La Noë Morgan	102
	Lotissement La Butte du Méry	273
	Résidence Le Val de Moizanne	233

Total		608
Voie non classée	Dénomination	Longueur mètre linéaire
	La Lande (délaisse ex RD 146)	102

Total		608
Longueur totale		10 095
Longueur de voirie au 31/12/2015		14 960
Longueur totale de voirie (mètre linéaire)		25 055

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
► décide le classement dans la voirie communale de toute la liste citée ci-dessus pour une longueur de 10 095, soit un total de 25 055 de mètre linéaire
► donne tout pouvoir au Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

21 MARS

Objet : Indemnité des élus indice brut terminal

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu’à compter du 1er janvier 2017, le nouvel indice brut terminal de la fonction publique 1022 est applicable aux Indemnités de fonction des Élus Locaux en lieu et place de l’indice 1015.
Le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 paru au JO du 27 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du

24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l’État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d’hospitalisation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à compter du 1er janvier 2017,
► Décide de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints à l’indice terminal
Le Maire : 43 % de l’indice terminal
1er adjoint : 16 % de l’indice terminal
2ème, 3ème et 4ème adjoint : 12 % de l’indice terminal

Objet : Convention « Aménagement d’une ruelle secteur de la Fourmenterie »

Monsieur le Maire donne lecture de la convention établit par l’atelier Ersilie concernant les études pour l’aménagement d’une ruelle dans le secteur de la Fourmenterie. L’offre comprend les prestations nécessaires à la réalisation de la mission, tous les frais de déplacements, fournitures et prestations nécessaires ainsi que la participation aux réunions utiles à l’avancement et à l’aboutissement de la mission. Les honoraires s’élèvent à 2 050 €HT. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, d’approuver la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► Approuve la convention pour un montant de 2 050 €HT
► Autorise le Maire à signer ladite convention

13 AVRIL

OBJET : Affectation du résultat d’exploitation – Budget Commune

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2016, vu l’excédent de fonctionnement et l’excédent d’investissement, il est décidé de reporter les montants de la façon suivante :

► 286 278,95 en recette d’investissement au compte 001
► 28 735,40 en recette d’investissement au compte 1068
► 137 465,03 en recette de fonctionnement au compte 002

Objet : Vote des taux

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide de fixer comme suit les taux d’imposition applicables en 2017,

► Taxe d’habitation 12,93 %
► Taxe foncière bâti 16,40 %
► Taxe foncière non bâti 47,10 %

Objet : Affectation du résultat d’exploitation du compte administratif 2016 – Budget Lotissement « Zone Nord Est »

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2016, vu l’excédent de fonctionnement et le déficit d’investissement, il est décidé de reporter les montants de la façon suivante,

► 74 025,91 € en recette de fonctionnement au compte 002
► 138 465,28 € en dépense d’investissement au compte 001

Objet : Affectation du résultat d’exploitation du compte administratif 2016 – Budget Lotissement « Briend »

Le conseil municipal, après examen du compte administratif 2016, vu le déficit d’investissement, il est décidé de reporter le montant de la façon suivante :

► 5 699 € en dépense d’investissement au compte 001

Objet : Parc éolien du Houssa à Saint-Laurent-Sur-Oust

Conformément à l’article 323-25 du décret N° 2015.1823 du 30 décembre 2015, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de raccordement du parc éolien du Houssa sur la Commune de Saint-Laurent-Sur-Oust envisagé par la société ENEDIS.

Le Conseil Municipal prend connaissance du dossier et des plans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par : 13 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions,
► Émet un avis favorable au raccordement du parc éolien du Houssa

Objet : Budget Commune - Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’adopter le budget primitif pour l’exercice 2017 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	836 187,26	818 695,00	469 114,12	182 835,17
Opérations d'Ordre	119 972,77	137 465,03	/	286 278,95
TOTAL	956 160,03	956 160,03	469 114,12	469 114,12

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

Objet : Budget Lotissement Zone Nord Est - Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’adopter le budget primitif pour l’exercice 2017 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	/	64 439,37	/	
Opérations d’Ordre	138 465,28	74 025,91	138 465,28	138 465,28
TOTAL	138 465,28	138 465,28	138 465,28	138 465,28

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

Objet : Budget Lotissement Briend - Vote du budget primitif 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d’adopter le budget primitif pour l’exercice 2017 conformément au tableau ci-dessous. Le budget est équilibré en recettes et dépenses aux montants de :

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 484,89	1 484,89	24 374,81	30 073,81
Opérations d'Ordre	7 183,89	7 183,89	11 398,00	5 699,00

Nombre de membres présents : 13 - Pour : 13 - Contre : 0

23 MAI

OBJET : Création du poste de rédacteur territorial

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité sont créés par l’organe délibérant conformément à l’article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc à l’organe de fixer l’effectifs

des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er septembre 2007, un adjoint administratif effectue les fonctions de secrétaire de mairie. Cet agent a été promu par promotion interne rédacteur territorial. Compte tenu de la qualité du travail accompli et des domaines d’intervention correspondants au profil de poste de rédacteur territorial, le Maire propose la création d’un emploi de rédacteur territorial. Ce der-

nier assurera les tâches de gestion administrative, financière et comptable, la gestion du personnel et le suivi des décisions des élus. Il ajoute que cet emploi correspond au grade de rédacteur (catégorie B, filière administrative) et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 32 heures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal,
► Crée un emploi relevant du grade de rédacteur territorial à raison de 32 heures

OBJET : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps complet,
 Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres

hebdomadaires

- **Modifie le tableau des effectifs**
- **Inscrit les crédits prévus à cet effet au budget communal**
- **Effectue une déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion**
- **Nomme l'agent dans ses fonctions, par voie de nomination d'un agent déjà en poste sur un emploi d'adjoint administratif, suite à la promotion interne**
- **Donne au Maire tout pouvoir pour signer tout document relatif à cette affaire**

d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée,
 Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 6 avril 2017,

Vu le budget communal,

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs à la date du 1er juin 2017,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après**
- **Autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Cadres d'emplois	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Filière Administrative	
Rédacteur	1 poste à 32 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 32 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35 heures
Filière Technique	
Agent de Maîtrise	2 postes à 35 heures
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1 poste à 19,80 heures 1 poste à 14,20 heures
Filière Animation	
Adjoint animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35 heures

OBJET : Demande de subvention Ecole Ste Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'école Ste Jeanne d'Arc pour un séjour à Gavarrie du 15 au 19 mai 2017. Il sollicite une subvention pour financer le séjour des élèves domiciliés sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
► décide de voter une subvention de 15 € par élève pour 5 élèves, soit 75

Le compte administratif et le compte de gestion affichent un excédent de 166 200,43 en fonctionnement et un excédent de 286 278,95 en investissement soit au total 452 479,38.

L'excédent de fonctionnement est reporté en investissement de la façon suivante :

- 286 278,95 au compte 001
- 287 735,40 au compte 1068

Le budget prévisionnel 2017 est lourdement impacté par quatre facteurs :

- Une baisse des dotations de l'état
- L'intégration de la Résidence des Ormes en CCAS et de son déficit d'exploitation
- Le déficit du lotissement « zone Nord Est »
- Une politique d'investissement audacieuse pénalisant un de nos ratios

Nous aurons à rester vigilant en 2018 et 2019 sur la partie investissement afin de retrouver des ratios correspondant à notre strate.

Cependant, les investissements réalisés sont exclusivement productifs, les 4 logements par leurs loyers à venir couvrant l'emprunt contracté, le futur lotissement par la vente de terrains constructibles et par de là, l'accueil de nouveaux habitants et les impôts ainsi générés.

L'ensemble des emprunts communaux sont à taux fixes, les derniers emprunts contractés sont sur des durées limitées, 20 ans pour les logements et 10 ans pour le lotissement et à des taux de 1,02% pour les logements et à 0,55 % pour le lotissement.



Recensement militaire

QUI ? Tout jeune Français qui a 16 ans.

QUAND ? Un Français de naissance doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.

OU ? A la mairie de sa commune

Les effets du recensement :

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Il n'est pas délivré de duplicata. En cas de perte ou de vol, il est possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national dont vous dépendez.

Le recensement permet à l'administration de

convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

Défaut de recensement

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pas pouvoir participer à la JDC et en conséquence, de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans

Sécurité routière

Le jeudi 4 mai dernier, journée piste à vélos pour l'école Ste Thérèse de Missiriac le matin et l'école de Ruffiac l'après-midi.

Cette journée est toujours animée par l'équipe de Mr BECART de la **sécurité routière**.

Avec un temps superbe, cette épreuve s'est déroulée en deux étapes moitié des 39 élèves de Missiriac sur la piste avec tous les panneaux, feux-tricolores, stop, rond-point, priorité à droite, etc...et l'autre partie des élèves aux diapos qui sont les répliques du code de la route et l'après-midi, idem pour les 20 élèves de Ruffiac.

Nous remercions les professeurs des écoles pour l'encadrement et leurs préparations à l'école. Nous rappelons que, afin de coller au mieux à la réalité et aux bonnes pratiques, le gilet jaune et le port d'un casque à la bonne taille sont nécessaires ce jour-là.

Challenge ouvert pour la prochaine fois.

La sécurité routière a fourni à chaque participant des gilets, des stylos et autre matériel à chaque élève.

Christelle Christian

Nous rappelons que, afin de coller au mieux à la réalité et aux bonnes pratiques, le gilet jaune et le port d'un casque à la bonne taille sont nécessaires ce jour-là.

Cependant une remarque importante s'impose une partie des enfants de MISSIRIAC n'avaient pas leurs gilets jaunes et certains n'avaient pas de casque approprié à leur tête. Nous sommes bien loin de Ruffiac où tout était impeccable.



RAPPEL A L'ORDRE

Aux propriétaires de chiens

Plusieurs plaintes ont été reçues en mairie concernant des déjections in-tempestives de chiens chez plusieurs particuliers !

Ne faites pas aux autres ce que vous ne supporteriez pas chez vous.

Aux propriétaires de terrain

Tout propriétaire de terrain se doit de l'entretenir surtout dans les secteurs urbanisés.

Là aussi, pensez à vos voisins !



LES LUNDIS ACTIVITES SENIORS ETÉ 2017

En été, les activités sont communes avec les enfants. Vous pouvez venir accompagner de vos petits-enfants sous certaines conditions :

- * **il faut que l'enfant ait ses 6 ans en 2017 ;**
- * **il faut l'inscrire à l'accueil de loisirs (l'activité est payante) ;**
- * **il faut lui remplir une fiche sanitaire.**

Inscriptions par coupon, par mail : animations-missiriac@wanadoo.fr Ou par téléphone : 06.09.82.81.48



10 JUILLET

A partir de 14h, Tournoi de boules, de palets et différents jeux d'adresse

17 JUILLET

A partir de 14h, grand jeu dans le parc de la Résidence des Ormes

24 JUILLET

JOURNEE ENTIERE de 10h à 17h

Le matin, jeux de relais

Repas en commun. Chacun amène son repas (possibilité de réchauffer si vous le souhaitez)

A partir de 14h, **Cuisine moléculaire** : couleurs, textures, saveurs, la cuisine sous toutes ses formes !!

Venez réaliser des recettes innovantes et spectaculaires !

31 JUILLET

A partir de 14h, tournoi de nouveaux jeux

ANIMATION DU 31 JUILLET, réponse pour le 24/07/17

Nom/Prénom.....O OUI, je participerai O NON, je ne participerai pas

ANIMATION DU 24 JUILLET, réponse pour le 17/07/17

Nom/Prénom.....

O OUI, je participerai O participation de 5€ O NON, je ne participerai pas

ANIMATION DU 17 JUILLET, réponse pour le 10/07/17

Nom/Prénom.....O OUI, je participerai O NON, je ne participerai pas

ANIMATION DU 10 JUILLET, réponse pour le 7/07/17

Nom/Prénom.....O OUI, je participerai O NON, je ne participerai pas

Camp à la base loisirs de Guerlédan

Du lundi 7 août

au vendredi 11 août 2017

Organisé par Loisirs et Culture et la
mairie de Missiriac

-A partir de 8 ans
-Hébergement en tentes.
-Bon CAF, MSA, tickets
CESU, chèques Sport ANCV
et chèques vacances ANCV
acceptés

-Si vous êtes intéressés, veuillez
remplir le coupon ci-dessous et verser
40 €. Il s'agit d'une préinscription.

Programme

- * Course d'orientation
 - * Escalade, Rappel,
 - * Voile (Test anti-panique obligatoire)
 - * Tir à l'arc, balade
 - * Veillées
- Et pleins d'autres activités



Prix du camp

Familles de Missiriac
Tarif 1 : 105€
Tarif 2 : famille ayant droit à
l'allocation rentrée scolaire :
100€

**Familles extérieures à
Missiriac**
Tarif 1 : 115€
Tarif 2 : Familles ayant droit
à l'allocation rentrée
scolaire : 110€

Chaque famille doit adhérer
à Loisirs et Culture pour
l'année 2016-2017.
Cotisation : 10 € par famille

N'hésitez pas à contacter

Manuella pour plus d'informations

06.09.82.81.48

animations-missiriac@wanadoo.fr



Coupon à rendre à Manuella ou en Mairie. Une inscription est valable que lorsque l'acompte est versé.

Nom du responsable légal Email..... Adresse :

Nom..... Prénom de l'enfant..... Date de naissance...../...../.....

Nom..... Prénom de l'enfant..... Date de naissance...../...../.....

Oui, mon (mes) enfant(s) est(sont) intéressé(s) par le camp

**PROGRAMME DES VACANCES DE
L'ETE A MISSIRIAC...
A PARTIR DE 6 ANS**

Sport, Activités manuelles,
Cuisine, Jeux, Sorties,
Activités nouvelles....

Rendez-vous à
LA RUCHE
du
10 JUILLET
au **4 AOUT**

Pour les inscriptions, il faut
remplir une fiche sanitaire,
signer le règlement
intérieur de l'A.L.S.H., payer
la cotisation de 10€/par
famille, (valable jusqu'au
31 août 2017) et régler !!

Il n'y a pas de date
limite pour les
inscriptions mais les
premiers inscrits,
qui auront payés,
sont prioritaires

Informations
auprès
de
Manuella :
06.09.82.81.48

Des
aides sont
accordées



animations-missiriac@wanadoo.fr

ETE 2017

SPORT ADULTES MISSIRIAC

3 mardis :
18 juillet,
25 juillet,
et 1er août

19h-20h

Sportif ou non, envie de découvrir de
nouveaux sports,

RDV à la salle des sports

GRATUIT pour les adhérents de
LOISIRS ET CULTURE,
3€ pour les autres

Inscriptions et renseignements auprès de
Manuella, animatrice à la mairie au 06.09.82.81.48

animations-missiriac@wanadoo.fr



Les ados-conteurs sur le net

A Noël : Belle récompense pour les ado-conteurs : la pièce de la bibliothèque a été filmée et diffusée sur le net via le site « les infos du pays gallo » pendant toutes les vacances de Noël. Avant la représentation au public, l'atelier « Noël en chocolat » avait fait le plein.

L'écriture à la médiathèque

Le recueil de textes de la communauté de commune auquel la bibliothèque a participé à travers la collecte d'anecdotes missiriacoises sera présenté officiellement le mercredi 05 juillet à Missiriac à la salle polyvalente en présence des responsables et des participants aux projets. La collecte d'anecdotes sur Missiriac qui s'est faite au bar du bourg avec l'aide d'une quinzaine de personnes et l'écriture romancée

de Daniel Hanguët notamment ont permis cette création. Ici pas de réalité, tout est inventé, grossi, interprété. Merci à tous.

Le livre de la bibliothèque sur les vestiges

gallo romains ne sortira qu'à la rentrée.

Création d'un jardin

de fleurs tinctoriales, de fleurs à manger, à sentir et à toucher devant la médiathèque. Séance de teinture en septembre avec «La grande lessive»!

Le bricolo science

a rencontré un vif succès avec des participants très enthousiastes et motivés!!! Chacun est reparti avec son slime et l'idée de revenir en septembre pour un floffy slime. Rendez-vous est pris.



Le rallye des pirates du 26 mars

a enthousiasmé les participants. Le temps étant avec nous, les ados conteurs nous ont encore une fois embarqués dans la vie tumultueuse des pirates et des corsaires.



Les expositions à la médiathèque

- Expo château fort
- Expo pirates: trésors et codes secrets
- Expo Carnets du golfe de la Médiathèque départementale : 30 aquarelles d'une grande qualité jusqu'au 05 juillet
- Expo MDM « Les abeilles » pendant tout l'été.

Apprendre l'informatique, se perfectionner ?

La médiathèque vous aide.



La première année des ateliers numériques s'est achevée. Nous reprendrons ces ateliers en septembre. Le programme sera disponible sur le site internet (bibliotheque-missiriac.jimdo.com) ou affiché à l'extérieur de la médiathèque et de la mairie. Nous alternerons cours pour débutants et cours pour perfectionnement.

Le mardi de 16h30 à 17h30 : Cours en groupe. Sur inscription à

la bibliothèque. Nombre de places limitées.

Le jeudi de 10h30 à 12h00 : Aide ponctuelle basée sur l'autonomie. Entrée libre.

Le biblio-bébé

Les enfants et leur assistante maternelle ou leurs parents sont accueillis pour un moment de rencontre, de lecture et de découverte. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Public: enfants de 0 à 3 ans, parents et assistantes maternelles. Gratuit. Ouvert à tous. 10h30 - 12h00

Boîtes à livres

Près du lavoir, une mini-bibliothèque sera mise en place en libre-service. Echanger, partager, découvrir les plaisirs de la lecture sont les maîtres mots de cette initiative.

Ouvrez la boîte, choisissez votre livre. Lisez.

Remettez-le dans la boîte pour les autres lecteurs. Vous pouvez également en déposer pour partager... Tout est possible et libre dans ce bon esprit.

Le bricolo-sciences revient

le 2^{ème} samedi tous les 2 mois de 15h00 à 16h30 ; les inscriptions sont à déposer à la bibliothèque ou à la mairie ou par mail (bibliotheque-missiriac@orange.fr) avant le jeudi précédent

Expériences amusantes pour découvrir les sciences autrement. De 7 à 14 ans. Chaque date = un thème différent.

2017 : 10 juin / 14 octobre / 09 décembre

2018 : 10 février / 14 avril / 09 juin

La fête de la science aura lieu du 04 au 15 octobre 2017 sur le thème de l'astronomie : conférences, ateliers et découverts avec la participation du club d'astronomie de Missiriac. Programme affiché à l'entrée de la médiathèque et sur le site (bibliotheque-missiriac.jimdo.com).

GRATUITÉ TOTALE, VENEZ VITE VOUS INSCRIRE

Nos abonnements

Adultes : mon jardin ma maison, Bretagne Magazine, arts et décoration, Marie-Claire Idée.

Enfants : Images doc, J'aime lire Max, Julie, Histoires vraies, Wakou, Histoires pour les petits.

Les nouveautés pour l'été

Les nouveautés, romans et polar, vous attendent. Des soucis de vue ? Essayez les « large vision », ça change tout !

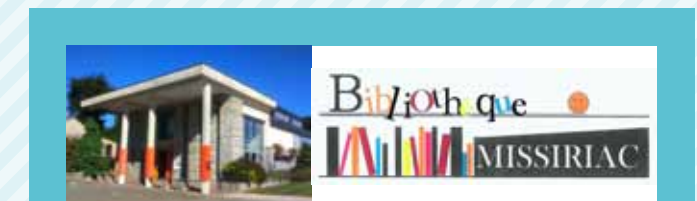
Une sélection « facile à lire ».

Nous allons créer un petit espace où vous trouverez des livres de tout genre qui ont en commun de se lire vite et facilement. Venez le découvrir à partir d'octobre.

Le portage à domicile

Nous étudions la possibilité de déposer des livres chez vous quand vous ne pouvez pas vous déplacer. Ce service appelé « jusqu'à la porte » peut être mis en place à partir de janvier prochain. Mais avant, il nous faut savoir qui est intéressé !

Alors téléphonez-nous ou venez-vous inscrire à la bibliothèque ou à la mairie (liste d'inscription).



Accès libre et prêt gratuit

Votre carte d'adhérent vous donne droit à :

- 1 DVD pour 8 jours
- 3 livres + 3 revues pour 3 semaines
- L'accès libre aux CD ROM et à Internet

Coordonnées : Bibliothèque municipale de Missiriac, 02 97 73 76 24

@ : bibliotheque-missiriac@orange.fr

Facebook : mediatheque missiriac

Site : bibliotheque-missiriac.jimdo.com

Les heures d'ouverture :

Mardi 16h30 - 17h30

Mercredi 14 h30 - 18 h 30

Jeudi 10 h 30 - 12 h 00

Samedi 14 h 30 - 17 h 00

Pendant les vacances : ouverture mercredi et samedi, fermeture à 17h

Visite des résidents de la Résidence des Ormes

Loïc s'est fait un plaisir de partager sa passion avec les résidents de la Résidence des Ormes. A regarder les légumes du jardin de Grand-mère et du jardin des enfants, sont venus les souvenirs d'un temps passé, échanges d'anecdotes autour des plants de patates, des rutabagas. Pour ces dames, la visite commentée de la serre et de ces fleurs, fut un moment de bonheur. **Merci à Loïc et aux bénévoles.**



L'aménagement des fontaines : une affaire de bénévoles

Les deux Michel, François, Jean-Luc, Alain et Jean ont vraiment réussi cet aménagement. Nous n'avons eu que des retours positifs tant sur le type de l'aménagement (palis et muret) que sur la qualité de leur travail.

Vous les découvrirez à l'œuvre en décembre dans le documentaire de France 5. Merci à eux. Cette initiative est à renouveler et nous avons bien l'intention d'ouvrir de nouveaux chantiers éco-citoyens.

Avis aux amateurs!



FLEURISSEMENT, EMBELLISSEMENT

Un documentaire télévisé sur le fleurissement de votre commune.

Comme vous avez pu le lire dans la presse ou sur « Les infos du pays gallo », une équipe de France 5 réalise depuis le 31 mars, un reportage sur les villes et villages fleuris.

Trois communes déjà labellisées ont été sélectionnées pour le documentaire, Missiriac ainsi que deux autres villes de plus grande importance.

Missiriac a été choisie de par sa taille de « petit village » et du fait que le jury régional nous a proposé pour l'obtention de cette 4^{ème} fleur tant convoitée.

Deux jours de tournage ont déjà eu lieu le 9 mai et le 19 juin. Sandra Malfait, journaliste à France 5 et son caméraman, seront à nouveau présents le mercredi 26 juillet pour filmer le passage du jury national.

Ce documentaire de 58 minutes sera diffusé sur une chaîne de France télévision en décembre. Nous ne manquerons pas de vous informer de la date de cette diffusion.





L'école Paul Gauguin

est un établissement scolaire public géré par le SIGSP (syndicat intercommunal du groupe scolaire public) regroupant plusieurs communes (Bohal, Missiriac, St Congard, St Laurent sur Oust, St Marcel, Pleucadeuc, Ruffiac).

L'école dispose de spacieux locaux dans les anciens et nouveaux bâtiments. Les 7 salles de classes sont équipées d'un tableau numérique et ont une salle attenante pour les décroissements et les activités peinture et arts plastiques. Nous avons également 2 salles de motricité, 1 salle informatique et centre documentaire (BCD) **La rentrée 2015 a accueilli 174 élèves.**

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, visiter les locaux, rencontrer les enseignants, n'hésitez pas à prendre contact :

Groupe scolaire intercommunal Paul Gauguin
5 rue des Ecoles - 56140 Malestroit
Tél : 02 97 75 20 48

ou Mail ecole.gauguin56@orange.fr

à privilégier pour toute correspondance

Pendant les vacances scolaires, le secrétariat du SIGSP reste votre interlocuteur

Tél : 02 30 07 10 11

ou Mail secretariat.sigsp@orange.fr où M^{me} Le Toquin répondra à vos questions.

La piscine & le cinema

Comme chaque année, tous les élèves de l'école Paul Gauguin sont allés trois fois au cinéma l'Armoric de Malestroit pour regarder des films ou dessins animés adaptés à leur cycle.

Les enfants du cycle 2 (CP, CE1 et CE2) sont allés, à la piscine de Ploërmel pendant 8 séances. Ces différentes séances ont permis de se familiariser au milieu aquatique, de commencer ou de poursuivre l'apprentissage de la natation.

Danses du monde

Le jeudi 6 avril 2017, les élèves de cycle 2 et 3 ont participé au bal « danses du monde » organisé par l'USEP.

Les enfants ont pu découvrir une douzaine de danses venant de différents pays (Canada, Russie, France, Israël ...). Ils ont eu beaucoup de plaisir à partager ce moment avec d'autres écoles du secteur de Malestroit, grâce à la présence de deux musiciens, qui ont su glisser quelques surprises dans leur musique. Voici des photos de cette belle journée !



Journée des sciences

Dans le cadre d'un grand projet pédagogique sur les thèmes de l'eau et de l'arbre, les conseillers pédagogiques de la circonscription de l'Education nationale de Ploërmel, avec divers partenaires, ont organisé une « rencontre sciences » le 28 mars à l'école publique Victor Schœlcher de Guer.

Deux classes du cycle 3 de l'école Paul Gauguin ont participé aux différents ateliers, tous très interactifs, pour apprendre par la manipulation.

Il s'agissait d'observer, avec des microscopes, le plancton présent dans l'eau, ou encore de modéliser le fonctionnement des zones humides, un autre atelier mesurait la flottabilité dans l'eau, un autre encore où les enfants programmaient un minirobot.

La matinée a commencé par une émission radio en direct avec Timbre FM... L'agence de l'eau, Bretagne vivante, le Grand bassin de l'Oust (GBO) avaient organisé les ateliers « découverte » de cette rencontre.

L'après midi, les CM de l'école ont présenté aux autres groupes d'élèves des expériences sur le thème de l'eau : à quoi sert le savon? Qu'est ce que la diffraction dans l'eau? Comment apparaît un arc en ciel? Toutes ces questions ont trouvé des réponses grâce au travail de présentation travaillé en amont depuis plusieurs semaines dans la classe avec Coralie, une étudiante en sciences de l'université de Vannes.

Pour finaliser ce projet en sciences, un livre documentaire, « l'arbre et l'eau en question », construit par les élèves des écoles de la circonscription, sera édité courant juin.

Le grand projet de l'année : l'animation cirque

Du 2 mai au 2 juin, les élèves de petite section au CM2 ont été initiés aux différentes activités du cirque avec les animateurs de la compagnie « Loisirs et temps libre ». Les enfants ont été très heureux d'apprendre et réaliser différents rôles et numéros. Dans chaque classe, ce thème très riche du cirque a été abordé et travaillé et ils devraient être maintenant incollables sur l'histoire et le vocabulaire du cirque.

La dernière semaine du mois de juin, le grand cirque franco-italien posera son chapiteau à Malestroit et les enfants répéteront avec les artistes, visiteront la mé-

nagerie et finaliseront leur représentation (première partie du spectacle, avant les professionnels) qui aura lieu le **vendredi 30 juin 19 h 30 et le dimanche 2 juillet 15h 30.**

Une très belle et riche animation qui se clôturera avec des étoiles dans tous les yeux. Si vous voulez assister à cette jolie fête, toute l'école et le cirque seront heureux de vous accueillir.





Spectacle de Noël

Le jeudi 8 décembre, à l'occasion de Noël, l'APEL a offert un spectacle concert à tous les élèves de l'école. Marie-Claire et Philippe nous en ont mis « Plein les mirettes », comme le dit si bien le nom de leur spectacle. Ils ont réussi à faire danser les enfants avec leurs deux marionnettes : Nicolas et Gribouille.



1, 2, 3 on joue ...

Au mois de janvier, les élèves de Grande Section ont participé à une animation proposée par la Ludothèque de Malestroit. Durant 3 mardis après-midi, deux bénévoles sont venues nous apprendre à jouer à des jeux de société variés : Le trésor des lutins, Rafle de chaussettes, Pique Plume ... Un moment très attendu des enfants et beaucoup apprécié. Merci aux bénévoles de la ludothèque !



Atelier cuisine

A l'occasion de la Chandeleur, les élèves de maternelle ont étudié la recette de la pâte à crêpes et ont préparé la liste de courses et des ustensiles. Le lendemain, tout le monde a participé à la préparation

de la pâte et à la fabrication des crêpes. Quel régal !

Marionnettes sur le thème de la Bretagne

Le Jeudi 2 Mars, les maternelles et CP ont assisté à un spectacle de marionnettes à Ruffiac : « La ballade de Félix et Croquette », l'aventure de 2 chats. Les enfants ont beaucoup aimé, ils ont bien rigolé et chanté.



Arbre de Noël

Vendredi 9 décembre, l'école Sainte Thérèse a fait son spectacle de Noël. En lien avec le thème de l'année : la Bretagne, chaque classe a pu présenter une danse ou un conte avant de clore le spectacle par deux chants de Noël, dont un de Glenn Hoël, chanteur qui est venu sensibiliser les enfants de cycle 3 à la maltraitance à la bibliothèque en début d'année scolaire. La soirée s'est terminée par l'arrivée du Père Noël qui a ravi les enfants en leur offrant un livre et des chocolats. Merci Père Noël !

« Trans'arts »

Courant mars a eu lieu l'exposition « Transarts » à Malestroit. Pour cette exposition qui avait pour thème « ANIMAL », tous les élèves du réseau de Malestroit ont joué les artistes et ont réalisé de belles productions, aussi diverses et variées.

A Missiriac, les maternelles ont davantage travaillé sur les animaux de la forêt et leur milieu de vie, les GS-CP ont réalisé des animaux imaginaires et un abécédaire, les CE ont étudié les familles d'animaux et les CM ont réalisé des animaux de la mer en volume (grillage et bandes plâtrées).

L'exposition du 18 et 19 mars 2017 à Malestroit a connu un réel succès avec près de 2000 visiteurs.



Fête de l'école

Le Samedi 1^{er} Avril a eu lieu le repas de l'école à la salle polyvalente, organisé par l'OGEC. Les élèves ont présenté une danse et des chants en français et en anglais. Comme chaque année, ils ont été très nombreux à participer avec enthousiasme à la pêche à la ligne. Le repas s'est clôturé par la traditionnelle tombola avec de nombreux gagnants !



A la piscine

Au 2^{ème} trimestre, les élèves de la GS au CM2 ont participé à un cycle de 7 séances de natation à la piscine de Ploërmel. Après de réels progrès, la dernière séance a été l'occasion de participer à un parcours dans les deux bassins avec toboggans, sauts, tapis, déplacements... **Marcher sur l'eau, un vrai plaisir !**



L'école rend visite à la résidence des Ormes

Des animations sont réalisées en partenariat entre l'école et la résidence.

Des séances de sport (course d'orientation, jeux collectifs...) animées par Manuella se font dans les jardins de la résidence.

Les CE-CM ont dansé et chanté devant les résidents et un goûter leur a été offert à l'occasion de la nouvelle année.

Les maternelles ont participé à une chasse à l'œuf au retour des vacances de Pâques sous forme de rallye photo, avec l'aide de Manuella, l'animatrice sportive de la commune.



Les 100 jours !

Le 24 avril, les CP-CE ont fêté le centième jour d'école en relevant des défis en lecture, en maths et en arts.

Rouler en toute sécurité ...

Début Mai, les élèves de CE et CM ont participé à une demi-journée sur la prévention routière. Ils ont regardé un diaporama pour enrichir leurs connaissances du code de la route. Ils ont ensuite pris leur vélo, équipés de leur casque bien évidemment (obligatoire jusqu'à 12 ans depuis le 22 mars 2017 !) et ils ont pu évoluer sur une piste mise en place par des bénévoles de la « Prévention Routière », avec stop, rond-point, feu tricolore ... Cette matinée instructive et ludique a ravi les écoliers !



Atelier jardinage

Au mois de mai, les maternelles, CP et CE ont réalisé des plantations à l'école et à la bibliothèque en lien avec un travail sur les plantes (naissance, croissance, reproduction) et les différentes sortes de fleurs. Pour cela, les enfants ont d'abord préparé la terre en enlevant les cailloux et ils ont nettoyé les parterres en arrachant les mauvaises herbes. Il a aussi fallu tremper les racines pour les humidifier avant de les planter. Les élèves sont maintenant vigilants à la pousse de leurs plantations et les arrosent avec plaisir.

Rencontre sportive des maternelles

Mardi 30 Mai, les élèves de maternelles se sont rendus à Ruffiac pour une rencontre sportive avec 6 autres écoles. C'est dans la bonne humeur que nos sportifs ont pu participer à différents ateliers : jeux de lancers, parcours de motricité, jeux collectifs et relais. Cette matinée sportive s'est achevée par un pique-nique très attendu et bien mérité !



Ecole Sainte Thérèse

1 rue de la Mare Godeline - 56 140 MISSIRIAC

Tél : 02.97.75.17.95

eco56.steth.missiriac@enseignement-catholique.bzh

Pour les inscriptions n'hésitez pas à téléphoner ou passer à l'école, sur le temps scolaire.

Vous pouvez également envoyer un courrier électronique, nous vous recontacterons.

Pendant l'été, du personnel sera présent sur l'établissement les 10 et 11 juillet, les 30 et 31 août, le 1^{er} septembre 2017.



Le Club Astro de Missiriac

Vous invite à admirer les étoiles **au terrain de foot le vendredi à partir de 21H et le samedi à partir de 14H** (observation solaire) matériel à disposition. (Observatoire avec un 400mm en cours)

Adhésion

50 € par an par adulte

20 € par an pour les scolaires

Renseignements

Didier HUE : 06 47 07 52 03



Gym douce

La saison de gymnastique douce et d'entretien se termine.

Ouverts à tous, nous comptons cette année une vingtaine d'adhérentes, venues de Missiriac et aussi des communes environnantes.

Abdos, fessiers, gainage, souplesse, tout un programme que nous retrouverons avec plaisir en septembre, **le jeudi de 19h00 à 20h00 à la salle des Fêtes de Missiriac.**

Nous vous invitons à nous rejoindre.



Association Muscles et forme

Tél : 02.97.75.11.46 pendant les heures d'ouverture

Lundi, mercredi et vendredi : 9h30-12h et 17h-20h

Mardi : 17h-19h30

Samedi et dimanche : 9h30-12h

Les horaires peuvent être modifiés durant la trêve estivale

L'âge minimum requis est de 14 ans

La première séance, dite d'essai, est gratuite

L'accueil est effectué par le(s) membre(s) du Bureau présent(s)

Le CrossFit

Méthode de conditionnement physique, de type entraînement croisé. Le CrossFit combine principalement la force athlétique, l'haltérophilie, la gymnastique et les sports d'endurance.

Le cour est proposé par un moniteur D.E, un dimanche tous les 15 jours



Eclair de Missiriac

En football seniors

Le dernier match a eu lieu dimanche 14 Mai.

Nous avons fini par une belle victoire contre Saint Guyomard pour ce qui était le dernier match de l'Eclair avant la fusion l'an prochain avec nos voisins de Caro.

Nous terminons cette saison à la 5^{ème} place du classement. Nous avons défendu vaillamment nos couleurs jusqu'au bout dans un excellent état d'esprit. Nous ne pouvons que nous féliciter du déroulement de la saison malgré quelques difficultés liées à un effectif un peu juste. Nous tenons à remercier Adrien Couedic qui avait accepté de reprendre du service pour gérer l'équipe seniors.



La saison prochaine

Le manque d'effectif est la principale raison pour laquelle nous avons décidé de nous associer avec Caro pour pouvoir pérenniser la pratique du football et du basket dans nos deux communes et offrir des conditions plus intéressantes à nos jeunes qui représentent l'avenir.

La nouvelle association a pour nom "Caro Missiriac Association Sportive". C'est une véritable fusion puisque nous serons associés des débutants aux vétérans pour toutes les sections : basket, football et éveil gymnique.

Le bureau est constitué pour moitié de membres de Missiriac et pour moitié de membres de Caro (18 membres en tout).

Il est également prévu que la moitié des matchs aient lieu à Missiriac et l'autre moitié à Caro de façon à pouvoir continuer à utiliser les excellentes installations dont nous disposons.

Tout n'est pas encore finalisé mais nous ne manquerons pas d'informer les personnes concernées des futures décisions.

Le bureau de l'Eclair tient à remercier vivement tous les bénévoles qui ont œuvré tout au long de ces années, qui ont contribué à faire vivre notre club et à maintenir le lien social dans notre petite commune. Nous avons partagé de bons et de moins bons moments mais nous ne garderons que les meilleurs souvenirs.

Nous prenons ce virage important avec optimisme. C'est le début d'une nouvelle aventure. Nous aurons encore de beaux moments à partager avec d'autres. C'est aussi une des valeurs du sport collectif que de savoir s'ouvrir aux autres.

Nous remercions également la municipalité qui nous a toujours aidés et qui nous a aussi soutenus dans cette décision importante.

Les seniors filles

Les seniors en entente avec les basketteuses de Caro depuis 3 ans ont réussies à se maintenir en division honneur malgré des difficultés d'effectifs en fin de saison.

Elles ont organisées et participées à la finale de la coupe FSCF qui a eu lieu le lundi 17 avril et elles ont remportées la médaille de bronze. Remercions tous les supporters de nous avoir suivie cette saison et nous les attendons nombreux l'année prochaine.

Petite pause d'été bien méritée pour une reprise des entraînements mi août. Souhaitons à toutes ces sportives de bonne vacances d'été.





bricolo science



bricolo science



expo à la médiathèque



cours d'informatique à la médiathèque



cours d'informatique à la médiathèque



le rallye des pirates



le rallye des pirates



le rallye des pirates



le rallye des pirates



aménagement des fontaines



aménagement des fontaines



aménagement des fontaines



expo « Trans'art »



marionettes à l'école Sainte-thérèse